

### **Trisomie 21 : la faute du CSA**

Saisi par plusieurs plaignants, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a émis un avis négatif le 29 juillet concernant la diffusion le 21 mars, par plusieurs chaînes de télévision, de la campagne de sensibilisation sur la trisomie 21 « Chère future maman ». Selon l'autorité publique, ce clip *« était susceptible de troubler en conscience des femmes qui avaient fait des choix de vie personnelle différents »*. Pour la fondation [Lejeune](#), à l'origine de cette campagne de sensibilisation avec d'autres associations, le CSA *« se tait devant l'eugénisme »* et *« refuse de poser une limite à cette folie inédite dans l'histoire qu'est l'extermination quasi complète d'une population stigmatisée par son génome »*.